

Fin 2017, 1,88 million de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit une baisse de 0,5 % par rapport à fin 2016. Cette baisse est bien moindre qu'entre fin 2015 et 2016 (-4,3 %). Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,82 millions de personnes sont couvertes par le RSA, soit 5,7 % de la population. La moitié des foyers allocataires sont des personnes seules et sans enfant, un tiers sont des familles monoparentales. La répartition géographique des allocataires du RSA est hétérogène et fortement liée à celle du chômage. Parmi ces allocataires, 12 % perçoivent la majoration pour isolement.

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation différentielle qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition du foyer (voir fiche 30). Il peut être majoré pour les personnes élevant seules des enfants.

La baisse des effectifs se poursuit en 2017, mais plus faiblement

Au 31 décembre 2017, 1,88 million de foyers bénéficient du RSA en France¹. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,82 millions de personnes sont ainsi couvertes par le RSA, soit 5,7 % de la population française. De plus, 99 % des bénéficiaires (allocataires et conjoints) du RSA, soit 2,12 millions de personnes, n'ont pas eu d'emploi ou ont eu des revenus d'activité inférieurs à 500 euros en moyenne mensuelle durant les trois derniers mois, et sont donc soumis aux droits et devoirs associés à la prestation.

Après deux années de moindre croissance des effectifs (+2,5 % en 2015 et +4,8 % en 2014, après +7,4 % en 2013 et +6,2 % en 2012), le nombre de foyers allocataires du RSA a diminué en 2016 (-4,3 %). Cette baisse est la première observée depuis 2008, en tenant compte des allocataires de l'allocation parent isolé (API) et du revenu minimum d'insertion (RMI) avant 2011. En 2017, le nombre d'allocataires continue de diminuer (*graphique 1*) mais dans des proportions bien plus faibles (-0,5 %).

L'évolution des effectifs du RSA est liée en partie à celle de la situation du marché du travail, parfois avec un certain décalage. Les effectifs ont tout d'abord très fortement augmenté de fin 2008 à fin 2009 (+10,5 %), à cause de la sévérité de la crise économique. La nouvelle dégradation nette du marché du travail entre fin 2011 et fin 2013 (avec +459 000 demandeurs d'emploi de catégorie A en France métropolitaine) a été l'occasion d'une nouvelle phase de hausse élevée (+14,0 % en deux ans). L'augmentation ralentie des effectifs du RSA en 2014 et 2015 et la baisse de 2016 s'expliquent tout d'abord par la moindre dégradation du marché du travail entre fin 2013 et fin 2015, puis par son amélioration en 2016. Ainsi, entre fin 2013 et fin 2015, la croissance (en glissement annuel) du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en France a diminué, passant de +5,7 % fin 2013 à +2,4 % fin 2015. Fin 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué pour la première fois depuis 2007 : -2,8 %. En 2017, il diminue très légèrement (-0,3 %), ce qui contribue à la moindre baisse du nombre d'allocataires du RSA en 2017.

La baisse des effectifs en 2016 est également due en partie à la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016. En effet, une demande de prime d'activité n'engendre pas automatiquement un calcul des droits du RSA par la caisse verseuse, alors qu'une demande de RSA valait à la fois pour le RSA socle et le RSA activité. Cela explique en partie la forte baisse du nombre des entrées dans le RSA en provenance de la prime d'activité, par rapport aux entrées en

1. Le RSA est en vigueur en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), ainsi que dans trois collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

provenance du RSA activité dans le RSA socle² (respectivement 36 000 personnes en moyenne trimestrielle en 2016 contre 59 600 en 2014 et 2015). Ce nombre d'entrées a augmenté depuis (48 600 au dernier trimestre 2017) sans atteindre le niveau des années 2014 et 2015.

La répartition départementale des allocataires est liée à celle du chômage

Fin 2017, les allocataires du RSA représentent 4,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Leur répartition départementale confirme le lien étroit entre la perception d'un minimum d'insertion et le chômage. Le coefficient de corrélation entre la part d'allocataires du RSA dans la population d'un département et le taux de chômage s'établit ainsi à 0,83 en France métropolitaine³. Sur le territoire métropolitain, le taux d'allocataires du RSA est supérieur à la moyenne (4,2 %) dans quasiment tous les départements où le taux de chômage dépasse 9 %. Il est notamment supérieur à 6 % lorsque le taux de chômage dépasse 11 %. C'est le cas dans certains départements du pourtour méditerranéen (Gard, Pyrénées-Orientales,

Aude, Bouches-du-Rhône), dans plusieurs départements du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Ardennes) et en Seine-Saint-Denis (carte 1).

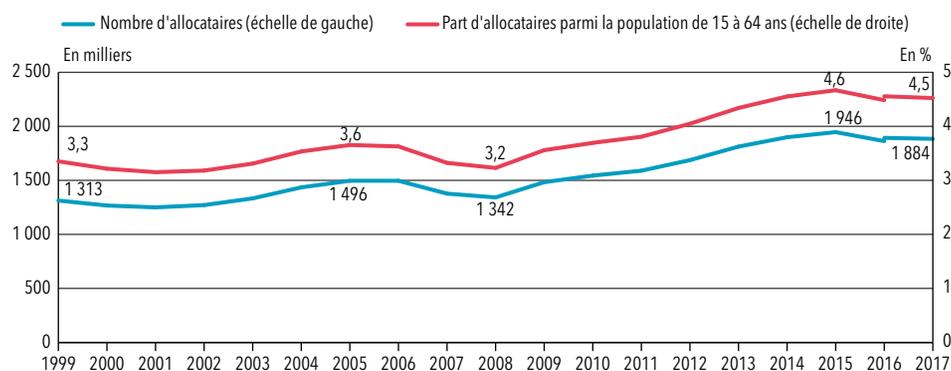
La proportion d'allocataires est très élevée dans les quatre DROM historiques, où elle représente 16,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans (encadré 1).

Le RSA non majoré représente 88 % des allocataires du RSA

Parmi les 1,88 million de foyers qui bénéficient du RSA en France au 31 décembre 2017, 1,66 million (88 %) perçoivent le RSA non majoré, soit 0,4 % de moins que fin 2016. Les allocataires représentent 4,0 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,15 millions de personnes sont couvertes par le RSA non majoré, soit 4,7 % de la population française.

Parmi les allocataires, 61 % sont des personnes seules sans enfant et 24 % des foyers allocataires sont des familles monoparentales (tableau 1). Les couples avec ou sans enfant(s) sont ainsi très minoritaires. La moitié des bénéficiaires sont des femmes (49 %). Par ailleurs, 63 % des allocataires du RSA non

Graphique 1 Évolution du nombre et de la part d'allocataires du RMI, de l'API, du RSA socle et du RSA parmi la population de 15 à 64 ans, depuis 1999



RMI : revenu minimum d'insertion ; API : allocation parent isolé ; RSA : revenu de solidarité active.

Note > Il y a une rupture de série en 2016. En 2016, nous présentons à la fois les données semi-définitives et les données définitives de la CNAF.

Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, population estimée au 1^{er} janvier de l'année $n+1$ (pour le taux d'allocataires de l'année n).

2. Cette baisse va à rebours du fait que la prime d'activité touche un public beaucoup plus large que celui du RSA activité, tout en l'incluant.

3. La corrélation est aussi très élevée avec le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, elle s'établit à 0,81.

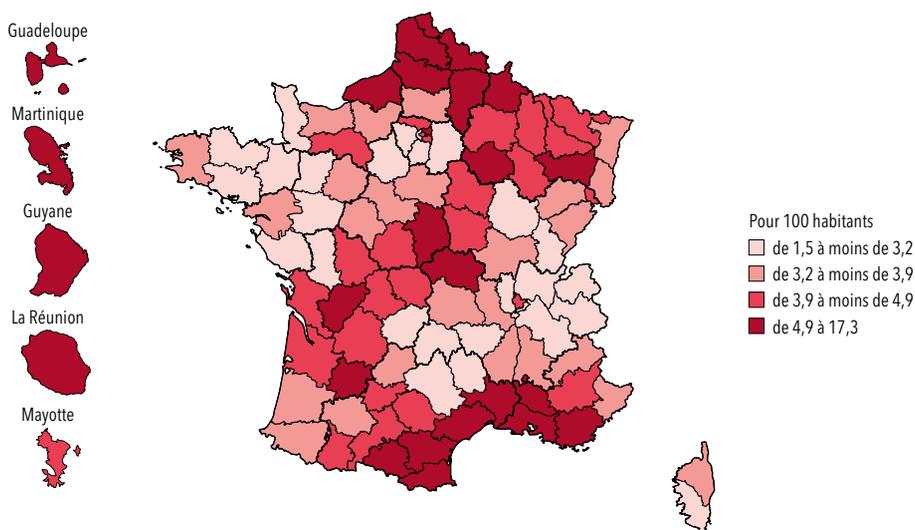
majoré perçoivent le RSA depuis deux ans ou plus et 35 % depuis cinq ans ou plus⁴.

Compte tenu de la condition d'âge minimum pour les personnes sans enfant et de la possibilité de bénéficier des prestations vieillesse dès l'âge minimal légal de départ à la retraite, la plupart des allocataires du RSA non majoré (97 %) ont entre 25 et 64 ans fin 2017. Les allocataires du RSA non majoré sont particulièrement surreprésentés parmi les 25-29 ans : 17 % des allocataires,

contre 9 % dans l'ensemble de la population française âgée de 15 à 64 ans.

Parmi les bénéficiaires du RSA non majoré fin 2016, 27 % ne le sont plus fin 2017 (*graphique 2*). Ce taux de sortie des bénéficiaires du RSA non majoré, qui avait augmenté en 2016, diminue légèrement en 2017 (-2 points) et retrouve son niveau des années 2013 à 2015. À l'inverse, le taux d'entrée, qui est également de 27 % en 2017⁵, augmente en 2017 (+1 point), alors qu'il avait fortement baissé entre 2013 et 2016 (-7 points).

Carte 1 Part d'allocataires du RSA, fin 2017, parmi la population âgée de 15 à 64 ans



Note > Les départements sont répartis par quartiles selon la valeur de la part d'allocataires (chaque catégorie regroupe 25 % des départements). Au niveau national, la part d'allocataires du RSA est de 4,5 pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).

Encadré 1 La situation dans les DROM

Le RSA a remplacé le RMI et l'API le 1^{er} janvier 2011 dans les quatre départements et régions d'outre-mer (DROM) de l'époque. Il est également en vigueur à Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2012. Au 31 décembre 2017, 203 900 foyers bénéficient du RSA dans les cinq DROM et deux collectivités d'outre-mer (COM), Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit une baisse de 0,7 % par rapport à fin 2016.

En prenant en compte les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 453 200 personnes sont couvertes par le RSA, soit 21 % de la population.

4. Cette ancienneté dans le RSA ne tient pas compte de la perception éventuelle du RSA activité avant 2016.

5. C'est-à-dire que 27 % des bénéficiaires fin 2017 ne l'étaient pas un an plus tôt.

Les allocataires du RSA majoré sont presque exclusivement des femmes

Fin 2017, 226 300 foyers bénéficient du RSA majoré, soit une baisse de 1,2 % en un an. Ils représentent 12 % des allocataires du RSA en France et 0,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans. En tenant compte

des personnes à charge, 670 500 personnes sont couvertes par le RSA majoré fin 2017, soit 1,0 % de la population.

La quasi-totalité des allocataires du RSA majoré sont des femmes (96 %). Une femme sur deux a plus d'un enfant à charge. En raison de sa

Tableau 1 Caractéristiques des foyers allocataires du RSA, fin 2017

Caractéristiques	En %			
	RSA non majoré	RSA majoré	RSA	Ensemble de la population de 15 à 64 ans
Effectifs (en nombre)	1 657 400	226 300	1 883 800	40 947 400
Sexe¹				
Femme	49	96	54	51
Homme	51	4	46	49
Situation familiale²				
Seul sans personne à charge	61	Femme enceinte : 7 Femme avec un enfant : 35 Femme avec plus d'un enfant : 55	54	31
Seul avec personne(s) à charge	24	Homme avec un enfant : 2 Homme avec plus d'un enfant : 1	32	12
Couple sans personne à charge	3		3	20
Couple avec personne(s) à charge	12		11	37
Âge				
Moins de 25 ans	2	26	5	19
25 à 29 ans	17	24	18	9
30 à 39 ans	28	35	29	20
40 à 49 ans	24	12	23	21
50 à 59 ans	21	3	18	21
60 à 64 ans	7	0	6	7
65 ans ou plus	1	0	1	-
Ancienneté dans le RSA³				
Moins d' 1 an	23	35	24	-
1 an à moins de 2 ans	14	16	14	-
2 ans à moins de 5 ans	28	26	28	-
5 ans à moins de 10 ans	21	16	20	-
10 ans ou plus	14	6	13	-
Inscrits à Pôle emploi¹	45	35	44	-

1. La répartition par sexe, la répartition selon l'ancienneté dans le RSA et la part d'inscrits à Pôle emploi sont calculées sur le champ des bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints).

2. Dans l'ensemble de la population, la répartition par situation familiale a été calculée au niveau du ménage, sans tenir compte des ménages complexes, en se restreignant aux personnes de référence.

3. En tenant compte de l'ancienneté dans le RMI, l'API ou le RSA socle, mais sans tenir compte du RSA activité. L'ancienneté est calculée comme la présence ou non dans le dispositif au 31 décembre de chaque année. Les allers-retours dans le dispositif en cours d'année ne sont donc pas comptabilisés.

Champ > France ; ensemble de la population : ménages ordinaires en France (hors Mayotte).

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (98,6 % des allocataires du RSA relèvent des CAF) ; DREES, ENIACRAM pour le taux d'inscription à Pôle emploi et la répartition selon l'ancienneté dans le RSA ; Insee, enquête Emploi 2017 pour les caractéristiques de l'ensemble de la population.

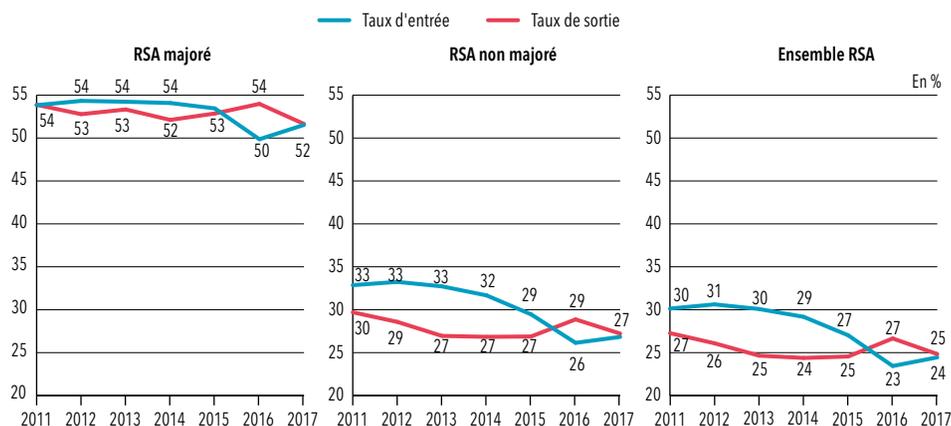
spécificité et de l'absence de condition d'âge, le RSA majoré compte davantage de jeunes que le RSA non majoré : 26 % des bénéficiaires ont moins de 25 ans (tableau 1).

Confrontés à certaines difficultés, notamment l'absence ou le coût élevé d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), les bénéficiaires du RSA majoré sont plus éloignés du marché du travail. Seulement 35 %

d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi, contre 45 % des bénéficiaires du RSA non majoré.

Le RSA majoré étant accordé de manière temporaire, les taux d'entrée et de sortie dans le dispositif des bénéficiaires sont plus élevés que ceux du RSA non majoré. 52 % des allocataires du RSA majoré fin 2016 ne le sont plus un an plus tard et 52 % des allocataires fin 2017 ne l'étaient pas un an plus tôt. ■

Graphique 2 Évolution des taux d'entrée et de sortie du RSA, depuis 2011



Notes > Le taux d'entrée de l'année n rapporte le nombre de personnes absentes du dispositif au 31/12/ $n-1$ mais présentes au 31/12/ n au stock présent au 31/12/ n . Le taux de sortie de l'année n rapporte le nombre de personnes présentes au 31/12/ $n-1$ mais absentes au 31/12/ n au stock présent au 31/12/ $n-1$. Pour les taux d'entrée et de sortie selon le type de RSA (majoré ou non), les bascules entre le RSA majoré et le RSA non majoré sont prises en compte.

Lecture > 50 % des allocataires du RSA majoré fin 2016 ne l'étaient pas fin 2015. 54 % des allocataires du RSA majoré fin 2015 ne le sont plus fin 2016.

Champ > France, bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints) âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre de chaque année (année de sortie du dispositif).

Source > DREES, ENIACRAMS.

Pour en savoir plus

> Des données complémentaires sont disponibles sur l'espace internet data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Pauvreté et exclusion, sous-rubrique Minima sociaux, RSA, prime d'activité.

> Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.) (2019). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.